

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	13	15 (2 pouvoirs)

Séance du 08 septembre 2022

Date de la convocation

02 septembre 2022

Date d'affichage

02 septembre 2022L'an deux mille vingt-deux, **le huit septembre, à 8 heures 30 minutes,**

le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 02 septembre 2022 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Philippe	POTTIER	LE PLANTAY
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Evelyne	ESCRIVA	SAINT ANDRE DE CORCY
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2022_09_09_188

**Attribution du marché de
démolition/dépollution de
l'actuelle déchèterie de Chatillon-
sur-Chalaronne**

Absents :

Fabienne	BAS-DESFARGES	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Michel	JACQUARD	Excusé
Stephen	GAUTIER	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER.**

Rapporteur : Isabelle DUBOIS

Contexte :

Dans le cadre de l'extension de la station d'épuration de Châtillon-sur-Chalaronne sur la parcelle 833, la Communauté de Communes de la Dombes a décidé de démolir la déchèterie municipale, située lieu-dit « La Champaye », 01 400, Châtillon-sur-Chalaronne.

La parcelle concernée a une superficie totale de 3 800 m² environ avec apport de matériaux lors de sa construction.

La démolition concerne la totalité de la plateforme et des quais.

La consultation :

La Communauté de Communes a décidé de lancer un marché pour la démolition et dépollution de la déchèterie municipale à Châtillon-sur-Chalaronne.

Présentation des caractéristiques de la consultation :

Le marché n'est pas alloté car les prestations sont homogènes et n'est pas découpé en tranche.

Les variantes ne sont pas autorisées. Toutefois ce marché présente des supplémentaires éventuelles suivantes :

- PSE1 – Dépose des espaces verts extérieurs (contigus à la parcelle), dépose des clôtures, murs d'enceinte et portail d'accès Stores toiles intérieur
- PSE2 – Dépollution de sols du séparateur hydrocarbures et de la dalle béton sous bungalow DMS

En référence à l'article 20 du CCAG travaux et en application de l'article L2112-2 du Code de la Commande Publique du 1er avril 2019, la communauté de communes de la Dombes inclut dans ce marché une clause d'exécution à caractère social permettant l'accès ou le retour à l'emploi des personnes issues des publics prioritaires.

Il est géré par Madame Christine FELIX (Facilitatrice de Clause Sociale)

Le délai d'exécution global est de 2 mois, y compris la période de préparation de chantier de 1 mois. Les travaux devront impérativement être terminés le 31 octobre 2022.

Procédure de passation et critères de jugement des offres :

La procédure de passation qui a été utilisée est la procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation prévue au chapitre III du Code de la Commande Publique, en application des articles L. 2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

L'avis de marché a été publié le 06/07/2022 au BOAMP et le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil d'acheteur de la Communauté de Communes de la Dombes (04/07/2022). La date limite de remise des plis était fixée au 04/08/2022 à 12h00.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

✓ **Pour le critère « prix » :**

Prix noté sur 10 (avec un coefficient de pondération de 40% de la note finale)

L'offre la moins-disante obtient 10/10.

Pour les autres offres, le critère « prix » sera évalué par application de la formule suivante:

Note prix : 10 / (prix de l'offre analysée P1 / prix de l'offre la moins disante P0) avec :

P1 : montant de l'offre

P0 : montant de l'offre la plus basse

La note prix obtenue est une note sur 10

Les offres anormalement basses ne seront pas prises en compte.

✓ **Pour le critère « valeur technique » :**

Valeur technique notée sur 10 selon la note méthodologique du candidat avec un coefficient de pondération de 60% de la note finale.

Avec comme sous-critères :

Sous-critère 1 sur 4 points : Méthodologie d'intervention

Détail de la notation pour l'attribution des points du sous-critère 1 :

	Appréciation des éléments	Notation
Elevé	Document très complet et très détaillé, adapté à la présente consultation pour l'ensemble de la prestation, qui apporte des éléments convaincants sur la bonne appréhension des difficultés et leur résolution.	4
Correct	Document montrant une analyse sérieuse du dossier mais n'apportant pas de réponses pleinement convaincantes et des arguments généralistes et non adaptés.	2
Insuffisant ou absence ou inexploitable	Document banal, généraliste montrant une analyse superficielle du dossier, se limitant à reprendre des documents types.	0

Sous-critère 2 sur 2 points : Moyens en personnel et matériel, Organisation des équipes, Sécurité et hygiène sur le chantier (y compris dispositif COVID19) notamment durant la première semaine de chantier en coactivité avec le personnel de la CCD.

Sous-critère 3 sur 2 points : Délais : Planning indiquant de façon détaillée et justifiée (moyens humains et matériels, cadences, ...) la durée prévisionnelle de libération du site, ainsi que la pertinence et la faisabilité de l'optimisation des délais proposées.

Sous-critère 4 sur 2 points : Dispositions prises pour le respect de la charte chantier vert

Détail de la notation pour l'attribution des points des sous-critères 2, 3 et 4 :

	Appréciation des éléments	Notation
Elevé	Document très complet et très détaillé, adapté à la présente consultation pour l'ensemble de la prestation, qui apporte des éléments convaincants sur la bonne appréhension des difficultés et leur résolution.	2
Correct	Document montrant une analyse sérieuse du dossier mais n'apportant pas de réponses pleinement convaincantes et des arguments généralistes et non adaptés.	1
Insuffisant ou absence ou inexploitable	Document banal, généraliste montrant une analyse superficielle du dossier, se limitant à reprendre des documents types.	0

L'absence de réponse à un des sous-critères entraînera une note de 0 à celui-ci.

La note finale de l'offre sur 10 est obtenue par la somme des notes « prix » et « valeur technique » et l'application de la pondération.

Classement des offres :

	Entreprises admises	Montant H.T à l'ouverture des plis (base+PSE1+PSE2)	Montant H.T après vérification (base+PSE1+PSE2)	Critère prix 40%	Critère Valeur technique 60%	TOTAL sur 10	Classement
1	REMUET TP						
2	REMUET TP	87 354.80 €	87 354.80 €	9.67	8.00	8.67	1
3	STP2R	120 010.00 €	121 610.00 €	7.04	2.00	4.02	4
4	RAZEL	110 784.40 €	110 784.40 €	7.63	7.00	7.25	3
5	DECREMPSTP	84 499.75 €	84 499.75 €	10.00	7.00	8.20	2

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'attribuer le marché public relatif à la déconstruction et dépollution de la déchetterie municipale de Châtillon sur Chalaronne à REMUET TP,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer le marché public susmentionné, ainsi que tous les documents afférents.

Le Bureau

après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'attribuer** le marché public relatif à la déconstruction et dépollution de la déchetterie municipale de Châtillon sur Chalaronne à REMUET TP,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer le marché public susmentionné ainsi que tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, le 08 septembre 2022

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

